

STATISTIQUES au 2018-11-30

CANADA

Chômage (octobre)	5,8%	↓
I.P.C. (octobre)	2,4%	↑
Billet Trésor 3 mois	1,69%	↓
Obligation 5 ans	2,20%	↓
Obligation 10 ans	2,27%	↓
S&P/TSX	15 198	↑

ÉTATS-UNIS

Chômage (octobre)	3,70%	
I.P.C. (octobre)	2,50%	↑
Billet Trésor 3 mois	2,34%	↑
Obligation 5 ans	2,81%	↓
Obligation 10 ans	2,99%	↓

Dow Jones - Industrielles	25 538	↑
S&P 500	2 760	↑

DEVICES

\$ É.-U. / \$ CAN	0,75	↑
\$ É.-U. / € Euro	1,1317	↓
¥ Yen / \$ É.-U.	113,57	↓

La flèche indique la tendance depuis la publication de la dernière donnée mensuelle ou de fin de mois.

Les marchés boursiers ont procuré des rendements légèrement positifs en novembre, alors qu'octobre avait été terrible. Ainsi, l'indice américain S&P 500 a généré un rendement total de 2 % en dollars américains, soit 3,17 % en dollars canadiens. L'indice MSCI Mondial a été un peu moins généreux et l'indice du marché canadien S&P/TSX a donné 1,4 % en incluant les dividendes. Les secteurs plus défensifs comme la consommation de base, les services publics et la communication ont mieux fait que les autres, tandis que le secteur de l'énergie continue de maltraiter les investisseurs. Le mois de novembre a été témoin de la poursuite de la baisse des prix mondiaux du pétrole entreprise en octobre; le prix du brut WTI est passé de 75 \$US à 50 \$US depuis deux mois. Cela procurera sans doute un répit aux consommateurs à la pompe au cours des prochains mois. La volatilité des marchés, bien que moindre qu'en octobre, demeure plus élevée par rapport aux mois précédents.

Le marché des obligations en a sûrement surpris plus d'un. Tant au Canada qu'aux États-Unis, les taux d'intérêt ont diminué dans toutes les échéances; la baisse est à peu près de même amplitude du cinq ans au trente ans, soit près de 14 points de base. Ainsi, l'indice obligataire canadien FTSE-TMX Univers a généré un rendement total de 1,02 % ; les fédérales de long terme ont été les plus performantes avec 2,44 %. Le mois a été caractérisé par un élargissement des écarts de crédit, surtout sur les obligations corporatives. Un mouvement

vers les titres de plus grande qualité s'est mis en branle, alors que la performance des longues corporatives n'a été que de 0,37 %. Cela n'a pas épargné les obligations provinciales qui ont aussi sous-performé les fédérales. Par rapport à fin décembre 2017, l'indice des municipales de court terme (1 à 5 ans) a donné les meilleurs résultats. Les craintes que le ralentissement qui a lieu à l'extérieur des États-Unis ne finisse par affecter les Américains jouent un rôle, tout comme la hausse déjà enregistrée des taux administrés aux États-Unis, considérant l'endettement des entreprises durant ce cycle, il va sans dire que plus d'un investisseur est surexposé aux titres de crédit. Les secteurs des obligations à rendement élevé ont été les plus touchés.

Les nouvelles économiques sont mitigées. Les annonces de GM reflètent la restructuration des appareils de production dans le contexte d'un changement structurel des goûts des conducteurs. Bien que les profits soient au rendez-vous, certaines entreprises ont rapporté des pressions sur les marges et plusieurs données économiques montrent de la faiblesse. Signalons à cet égard la baisse du PIB canadien et de la production industrielle en septembre. La croissance chinoise ralentit aussi. Bref, les États-Unis demeurent un îlot de force sur la planète suite aux baisses d'impôt de l'administration Trump. Les yeux sont rivés sur les Américains et les Chinois, alors qu'ils discutent d'une entente commerciale et d'une façon d'éviter une guerre de tarifs.

Rendements totaux des marchés en dollars canadiens au 30 novembre 2018

	3 mois	Année à date	1 an	3 ans *	5 ans *
FTSE/TMX - Bons du trésor - 91 jours	0,40%	1,21%	1,25%	0,77%	0,78%
Obligations					
FTSE/TMX - Univers	-0,57%	0,05%	-0,36%	1,79%	3,18%
FTSE/TMX - Court terme (1 à 5 ans)	0,29%	1,03%	0,57%	0,87%	1,53%
FTSE/TMX - Adapté gestion privée ¹	0,12%	0,74%	0,11%	1,06%	2,18%
FTSE/TMX - Moyen terme (5 à 10 ans)	-0,12%	0,30%	-0,59%	1,36%	3,15%
FTSE/TMX - Long terme (+ de 10 ans)	-2,05%	-1,53%	-1,53%	3,28%	5,54%
Indices boursiers nord-américains					
Canada - S&P/TSX	-5,82%	-3,68%	-2,53%	7,24%	5,63%
États-Unis - Standard & Poor's 500	-2,62%	11,63%	9,59%	12,03%	16,23%
États-Unis - Dow Jones	0,77%	12,14%	10,98%	15,64%	17,56%
Indices boursiers internationaux					
Royaume-Uni - FTSE-100	-5,02%	-5,28%	-3,30%	1,55%	4,43%
France - CAC-40	-8,01%	-5,85%	-8,61%	2,52%	3,97%
Allemagne - DAX	-9,50%	-12,89%	-15,18%	1,83%	4,53%
Japon - Nikkei-225	-2,67%	3,30%	0,42%	6,91%	10,01%
Hong Kong - Hang Seng	-2,88%	-6,06%	-6,48%	5,96%	6,61%
Australie - S&P/ASX 200	-7,26%	-7,31%	-5,55%	3,31%	1,35%
MSCI - EAEO ²	-5,55%	-3,77%	-5,06%	3,99%	6,52%
Devises					
\$ CAN versus \$ É.-U.	-1,93%	-5,74%	-3,06%	0,18%	-4,60%

au 30 novembre 2018
Source : Bloomberg
*Rendement total annuel composé

¹ FTSE/TMX Univers pondéré avec 60 % court terme et 40 % moyen terme
² Morgan Stanley Capital Index - Europe, Australie et Extrême-Orient

CONSEILS FISCAUX DE FIN D'ANNÉE POUR 2018

À l'approche des fêtes, il est encore temps de poser certains gestes fiscaux afin de minimiser votre facture d'impôt de l'année.

Équilibrer vos gains et vos pertes en capital

En vendant des titres à perte durant le mois de décembre, vous pourrez neutraliser, en tout ou en partie, l'impôt associé à des gains en capital réalisés cette année. N'oubliez pas que le règlement de la transaction doit avoir lieu au plus tard le 27 décembre prochain.

Règles de report des pertes en capital

Les pertes en capital de l'année doivent d'abord être appliquées à l'encontre des gains en capital de l'année en cours avant de pouvoir être appliquées aux trois années précédentes. Si ce n'est pas possible de le faire, les pertes en capital inutilisées pourront être reportées aux années futures.

Dépenses de fin d'année

Certaines dépenses doivent être réglées avant le 31 décembre si vous souhaitez les considérer dans vos déclarations de revenus de 2018. Nous pensons par exemple aux dons de bienfaisance, les frais médicaux, les frais de scolarité ou les contributions politiques.

Pour vos dons de charité, vous pourriez envisager de donner des titres cotés en bourse ou des parts de fonds communs de placement plutôt que des espèces. Cette stratégie vous permet de déclarer la valeur totale des titres donnés et le gain en capital réalisé lors du don ne sera pas imposé.

Si vous êtes en affaires (travailleur autonome ou incorporé), considérez les acquisitions de matériel informatique neuf ou de matériel de fabrication afin de profiter de la déduction additionnelle temporaire du Québec à 60 % de l'amortissement réclamé à l'égard d'un bien admissible.

Retrait(e)s, pensez au REÉR

Si vous avez 71 ans cette année, vous pouvez verser une cotisation à votre REÉR au plus tard le 31 décembre prochain.

Pour les retraités qui ont atteint l'âge de 71 ans cette année et qui ont encore des revenus admissibles (un revenu d'emploi ou un revenu de location par exemple), il est possible de cotiser à votre REÉR pour 2019 avant que celui-ci arrive à échéance le 31 décembre prochain. Comment? En estimant vos droits

de cotisation pour 2019, versez une cotisation excédentaire en décembre 2018. Vous devrez alors payer une pénalité excédentaire de 1 % sur le montant de cette cotisation, cependant, l'économie d'impôt découlant de cette cotisation devrait largement compenser la pénalité.

Ceux qui fêtent leur 71^e anniversaire peuvent aussi profiter des droits de cotisation inutilisés en versant une cotisation dans le REÉR de leur conjoint plus jeune, et ce, tant et aussi longtemps qu'il n'ait pas plus de 71 ans.

IQEE et SCEE

Les régimes enregistrés d'épargne-études peuvent aider les familles à mettre de côté un certain montant en vue des études post-secondaires admissibles de leurs enfants. Le gouvernement fédéral verse une subvention (SCEE) de 20 % sur la première tranche de 2 500 \$ de cotisation. De son côté, le provincial verse par le biais de l'ICQE une subvention de 10 %. Dans certaines situations, ces subventions peuvent être bonifiées et un bon d'étude (BEC) peut être versé.

Faites bon usage du CÉLI

Le 1^{er} janvier prochain marquera le 10^e anniversaire du compte d'épargne libre d'impôt (CÉLI). Actuellement, le plafond cumulatif des cotisations est de 57 500 \$. En 2019, la cotisation maximale sera portée à 6 000 \$ et le nouveau plafond sera porté à 63 500 \$.

Modifications des règles fiscales pour les sociétés privées

Depuis le 1^{er} janvier 2018, plusieurs changements ont été apportés concernant l'imposition des sociétés privées sous contrôle canadien. Des nouvelles règles s'appliquent quant à la répartition du revenu entre le propriétaire de l'entreprise et les membres de sa famille. Si un particulier est visé par ces règles, le revenu sera imposé au taux d'imposition maximum, ce qui peut être très pénalisant, à moins de tomber dans une des exclusions prévues à cet égard.

Des nouvelles règles s'appliquent aussi au revenu passif, en réduisant la déduction accordée aux petites entreprises lorsque celui-ci excède 50 000 \$. Ces règles sont complexes et nous recommandons aux propriétaires de sociétés privées d'en discuter avec leur comptable ou leur fiscaliste.



Toute l'équipe de

E ETERNA
GROUPE FINANCIER

vous remercie chaleureusement de votre confiance et vous offre ses meilleurs vœux de bonheur, santé et prospérité pour 2019.

Joyeuses fêtes et bonne année!

HEURES D'OUVERTURE PENDANT LES FÊTES

Nos bureaux seront fermés les 25 et 26 décembre ainsi que les 1^{er} et 2 janvier prochains.